

# Guide relatif à l'organisation des projets

## Sommaire

Préambule.....	2
1. Contexte.....	3
1.1. Rôle de l'OdASanté.....	3
1.2. Importance et domaine de validité du Guide relatif à l'organisation des projets .....	3
2. Tâches des divers organes de projets .....	4
2.1. Représentation graphique de l'organisation de projet.....	4
2.2. OdASanté .....	4
2.2.1. Tâches.....	4
2.2.2. Organe responsable.....	5
2.3. Groupe de pilotage.....	5
2.3.1. Tâches .....	5
2.3.2. Composition du groupe de pilotage.....	5
2.3.3. Direction du groupe de pilotage.....	6
2.4. Sounding board.....	6
2.4.1 Tâches .....	6
2.4.2. Composition du sounding board.....	7
2.5. Groupe de travail.....	7
2.5.1. Tâches .....	7
2.5.2. Composition du groupe de travail.....	8
3. Direction de projet .....	8
4. Etapes .....	8
ANNEXE I .....	9

26.4.2007

## Préambule

La loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr) du 13 décembre 2002, entrée en vigueur le 1er janvier 2004, déclare la formation professionnelle comme une tâche commune de la Confédération (Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT), des cantons et des organisations du monde du travail (ORTRA).

Ces dernières sont responsables des contenus, de l'harmonisation et de la coordination des formations professionnelles dans leurs branches respectives. Dans le domaine de la santé, cette fonction revient à l'OdASanté, l'organisation faîtière nationale du monde du travail en santé, qui a vu le jour en mai 2005.

La mise en œuvre des objectifs stratégiques de l'OdASanté est en cours, le processus requiert l'élaboration d'instruments tangibles. Le présent guide, qui vise à une harmonisation de l'organisation des projets relevant de la compétence de l'OdASanté, représente un de ces instruments.

Ce guide est orienté vers le futur. Il est en premier lieu destiné aux projets qui seront lancés dans l'avenir.

L'OdASanté est en plein développement et se doit d'assumer sa mission avec le soutien des différents acteurs. Si les bases indispensables à la mise en œuvre doivent être posées dans les meilleurs délais, il n'en va cependant nullement, par l'élaboration successive de différents instruments de pilotage, de compromettre trop fortement les échéanciers des « anciens » projets en passe d'aboutir.

Ce guide ne peut dès lors être imposé sans réserve aux projets déjà bien avancés au moment de sa publication. Ce d'autant plus que l'OdASanté ne figure pas encore comme organe responsable dans la plupart de ces projets. Pour la bonne issue des travaux, l'OdASanté ne saurait cependant suffisamment recommander aux responsables des divers projets de procéder aux adaptations possibles leur permettant de s'approcher au mieux des principes d'organisation de projet émis dans les pages suivantes.

Le guide a été adopté par le comité de l'OdASanté lors de sa séance du 25.04.2007.



B. Wegmüller  
Président



Urs Sieber  
Secrétaire général

## **1. Contexte**

### **1.1. Rôle de l'OdASanté**

Selon la loi sur la formation professionnelle (LFPr), il incombe aux organisations du monde du travail (ORTRA) de définir les contenus, la coordination et l'harmonisation des formations professionnelles.

L'**OdASanté** est l'organisation nationale faîtière du monde du travail en santé. Elle a été créée le 12 mai 2005 et a adopté les quatre objectifs stratégiques suivants:

1. Assumer la fonction d'interlocuteur principal des autorités nationales responsables de la formation professionnelle en santé (en particulier de l'OFFT et de la CDIP)
2. Développer des normes nationales pour la formation professionnelle en santé
3. Intégrer des organisations dans les champs d'activité professionnelle de la santé pour les questions de formation professionnelle (employeurs, groupes professionnels, autorités sanitaires, prestataires de formations)
4. Mettre en œuvre les normes dans la pratique et l'assurance qualité.

### **1.2. Importance et domaine de validité du Guide relatif à l'organisation des projets**

Pour que l'OdASanté puisse assumer sa fonction, il est indispensable d'uniformiser les processus de projets. L'implication en temps opportun de tous les membres de l'OdASanté concernés, ainsi que le traitement en temps opportun des questions touchant la mise en oeuvre sur les lieux de la pratique jouent un rôle essentiel dans ce contexte.

Le présent guide est un instrument de travail destiné à la mise en place des organisations de projets dans le domaine de la santé.

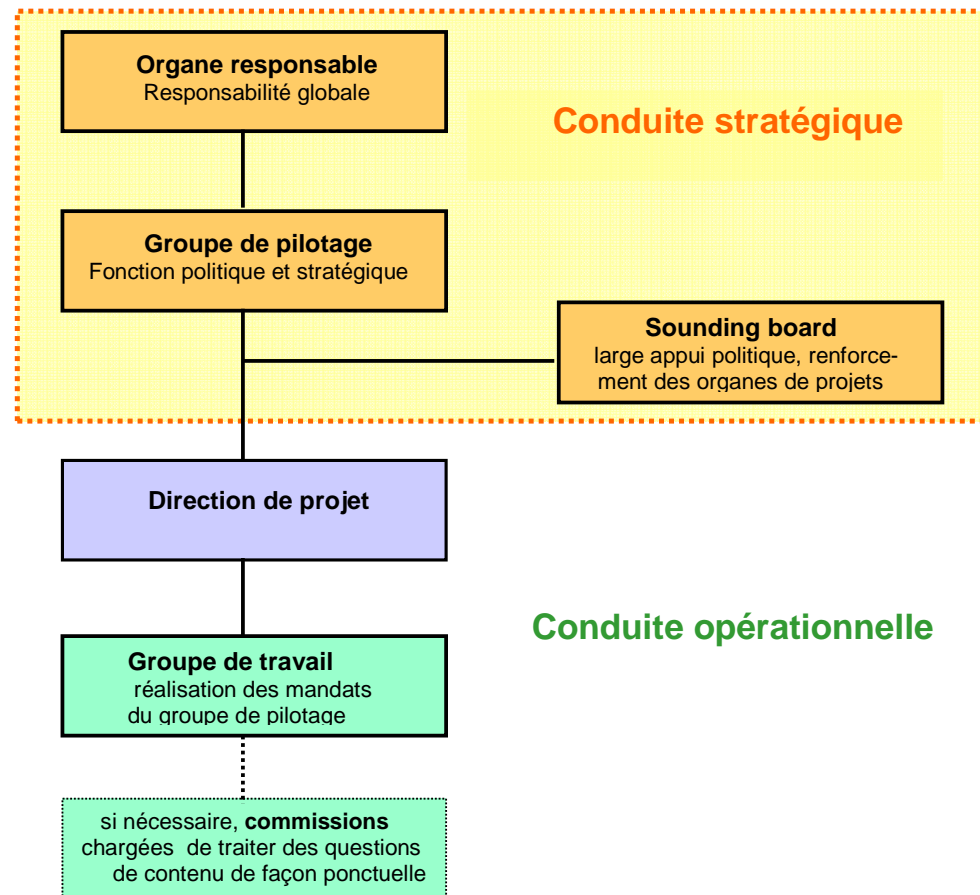
Il est valable pour tous les projets qui tombent sous la responsabilité globale de l'OdASanté et vise une uniformisation des processus.

Les bases en sont:

- La loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle (Loi sur la formation professionnelle, LFPr, RS 412.10)
- La stratégie de l'OdASanté, définie dans le message relatif à la création de l'Organisation nationale faîtière du monde du travail en santé, du 17 février 2005.

## 2. Tâches des divers organes de projets

### 2.1. Représentation graphique de l'organisation de projet



## 2.2. OdASanté

### 2.2.1. Tâches

#### En principe

L'OdASanté assume une responsabilité stratégique en matière de formation dans le domaine de la santé publique.

#### Tâches concrètes au niveau des différents projets

- Assurance de la conception de formations répondant aux besoins dans le domaine de la santé
- Assurance d'un niveau de qualité uniforme et élevé des règles en matière de formation dans le domaine de la santé, ce tant au niveau de la clarté du positionnement des professions que de la reconnaissance de l'UE.
- Pilotage du développement des formations professionnelles en fonction des besoins du marché
- Mise en place de perméabilités horizontales et verticales
- Garantie de la coordination et du flux d'informations entre les projets

- Information et ancrage des résultats chez les membres de l'OdASanté, des ORTRA cantonales et intercantionales, ainsi qu'au niveau des autorités nationales.

### **2.2.2. Organe responsable**

L'organe responsable assume la responsabilité globale du projet. Il doit en particulier assumer les tâches suivantes:

- Approbation de l'esquisse de projet
- Approbation des prises de position de base
- Mise en place du groupe de pilotage
- Garantie du financement, définition du processus de financement et des modalités de paiement.

La prise en charge de la responsabilité par l'OdASanté fait l'objet d'un examen préalable pour chaque projet. Cet examen porte en particulier sur la structure associative des professions de la santé concernées. L'OdASanté garantit en tout cas que chaque projet dispose d'un organe responsable approprié.

Dans la mesure du possible et pour autant que cela soit judicieux, l'OdASanté assume la responsabilité ou la coresponsabilité des projets. Elle veille dans ce contexte à ce que soit mise en place une étroite collaboration avec les associations professionnelles, les employeurs et les prestataires de formations.

La décision d'assumer la responsabilité ou la coresponsabilité d'un projet revient au comité de l'OdASanté.

## **2.3. Groupe de pilotage**

### **2.3.1. Tâches**

#### En principe

- Conduite stratégique, surveillance et responsabilité du projet du point de vue de la forme, du contenu et du calendrier.

#### Tâches concrètes en lien avec la tâche fondamentale

- Choix des membres du groupe de travail
- Attribution du mandat au groupe de travail
- Discussion et approbation des résultats obtenus par le groupe de travail
- Approbation de la planification du projet
- Surveillance de l'avancement du projet
- Elaboration et mise en oeuvre du concept d'information (externe et interne)
- Décision relative à la convocation du sounding board
- Implication d'expertes et d'experts si nécessaire.

### **2.3.2. Composition du groupe de pilotage**

Afin de pouvoir assumer un mandat politique et stratégique au sens où l'OdASanté l'entend, le groupe de pilotage doit être composé de telle sorte que les intérêts de tous les membres de l'OdASanté concernés par les projets en question y soient représentés de manière adéquate.

Les groupes de pilotage se composent en principe comme suit:

- Au moins une représentation des employeurs concernés, ce qui permet d'évaluer le projet du point de vue des entreprises: politique de développement du personnel, économie de la formation, conséquences structurelles et financières du projet pour les employeurs.
- Au moins une représentation des organisations professionnelles
- Au moins une représentation des prestataires de formations
- Une représentation du secrétariat général de l'OdASanté.

La composition peut être adaptée en fonction de l'implication des membres de l'OdASanté :

- Pour les professions qui sont exercées en dehors des établissements de soins stationnaires (p.ex. hygiène dentaire), on peut renoncer p. ex. à une participation d'employeurs membres de l'OdaSanté au profit d'autres employeurs
- Une représentation des cantons (Conférence des directrice et directeurs cantonaux de la santé CDS, Conférence suisse des offices cantonaux de la formation professionnelle CSFP) est envisagée de cas en cas.

Afin d'assurer les contacts avec le groupe de travail, un membre du groupe de pilotage est en général également membre du groupe de travail.

En règle générale, le groupe de pilotage se compose de sept membres au maximum.

### **2.3.3. Direction du groupe de pilotage**

Le groupe de pilotage est dirigé par une présidente ou un président.  
Celle-ci/celui-ci:

- Dirige les séances du groupe de pilotage du projet
- Est la personne de référence de la direction du projet, est régulièrement informée du déroulement du projet et définit avec cette dernière l'ordre du jour des séances
- Dirige en principe le sounding board.

## **2.4. Sounding board**

### **2.4.1 Tâches**

En principe

- Assurer un large soutien au projet
- Permettre une comparaison transversale avec les autres formations du domaine de la santé
- Mettre en évidence les possibilités de nouveaux développements
- Répercuter les positions politiques.

Tâches concrètes en lien avec la tâche fondamentale

- Prises de position concernant les diverses thématiques abordées (profil professionnel, etc.)
- Formulations de propositions d'optimisation et de solutions.

Effets sur l'orientation du projet

Cette vue de l'„extérieur“ sur le projet permet:

- De mesurer le degré d'acceptation du projet et de renforcer les organes concernés via des feedbacks provenant de larges cercles

- De signaler à temps les éventuels problèmes
- D'éliminer à temps les incompréhensions et les malentendus, de clarifier en temps opportun les questions venant de l'„extérieur“
- De montrer à temps les perméabilités possibles avec d'autres formations
- De comparer le niveau entre les différentes réglementations, dans le but de tendre vers leur harmonisation.

#### 2.4.2. Composition du sounding board

Le sounding board est un organe composé d'un large cercle d'acteurs, dans lequel sont représentés tous les membres de l'OdASanté concernés par le projet. Le sounding board doit notamment tenir compte des particularités cantonales et régionales.

Les représentations suivantes font partie du sounding board:

- Fédération suisse des associations professionnelles du domaine de la santé (FSAS)
- Autres associations professionnelles, resp. d'employeurs selon l'intérêt suscité par le projet
- H+ Les Hôpitaux de Suisse
- Autres associations faîtières d'employeurs telles que CURAVIVA, Association suisse de services d'aide et de soins à domicile, etc., en fonction de l'intérêt suscité par le projet
- ORTRA cantonales et régionales, Conférence des présidents cantonaux des ORTRA Santé et Social (COCSS)
- Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)
- Conférence suisse des offices cantonaux de la formation professionnelle (CSFP) de la Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP)

Le sounding board se réunit en règle générale une à trois fois pendant le déroulement d'un projet.

### 2.5. Groupe de travail

#### 2.5.1. Tâches

##### En principe

- Traitement des mandats du groupe de pilotage.

##### Tâches concrètes en lien avec la tâche fondamentale

- Traitement des thèmes selon la planification du projet, respectivement sur mandat du groupe de pilotage

Par exemple:

- Formuler le profil de la profession, élaborer des projets d'ordonnance de formation et/ou de plans d'étude cadre
  - Interpréter, évaluer et juger les résultats des sounding board
  - Interpréter, évaluer et juger les résultats des consultations
  - Interpréter, évaluer et juger les résultats de l'examen de la qualité par l'OFFT.
- Formulation des résultats des travaux à l'attention du groupe de pilotage, le cas échéant élaboration d'un rapport
  - Formulation des conséquences du projet du point de vue de l'économie de la profession par rapport au statu quo, traitement des questions touchant la mise en oeuvre.

### Organisation du travail

Si nécessaire:

- Création de commissions pour le traitement de thèmes spécifiques
- Coordination des travaux au sein des commissions
- Intégration dans ses propres travaux des résultats obtenus par les commissions.

#### **2.5.2. Composition du groupe de travail**

Le bon fonctionnement du groupe de travail nécessite qu'y soient représentées des connaissances fondées sur la profession et la pratique, ainsi que des connaissances et des compétences spécialisées et pédagogiques. La composition et la taille du groupe de travail peuvent donc varier sensiblement selon la profession, l'étendue du projet et la planification de ce dernier. En règle générale, sont représentés dans les groupes de travail les milieux suivants:

- Prestataires de formations
- Praticiens, qui assument si possible des tâches de formation dans la pratique
- Expertes et experts du domaine concerné
- Employeurs: personnes occupant des fonctions dirigeantes dans la profession concernée

### **3. Direction de projet**

La direction de projet se charge de la conduite opérationnelle du projet. Les tâches qui relèvent de cette responsabilité sont en général les suivantes:

- Secrétariat du groupe de pilotage et du groupe de travail
- Planification et gestion du projet
- Controlling du contenu et des délais des travaux à accomplir dans le cadre du projet
- Soutien du groupe de pilotage, notamment préparation des mandats destinés aux groupes de travail et des bases de décision
- Participation aux séances du groupe de pilotage et des groupes de travail
- Elaboration du concept d'information
- Responsabilité de l'information et de la communication au niveau opérationnel
- Réaction du rapport final (le cas échéant de rapports intermédiaires)
- Décompte final à l'attention de l'OFFT.

La direction de projet est, en règle générale, la personne de référence du projet, en particulier pour l'OdASanté et l'OFFT.

### **4. Etapes**

Avant toute procédure de consultation officielle, les projets sont soumis au Comité de l'OdASanté.

▪

## ANNEXE I

### Projets de l'OdASanté – Etat au 25.4.2007

#### A. Formation professionnelle initiale (niveau secondaire II)

- Attestation professionnelle: clarification du besoin d'une attestation professionnelle dans les domaines santé et social
- Assistant-e en soins et santé communautaire: révision de l'ordonnance de formation

#### B. Formation professionnelle supérieure (niveau tertiaire B)

##### Plans d'étude cadre des filières de formation des écoles supérieures – PEC ES

- Soins
- Radiologie médico-technique (TRM)
- Analyse biomédicale (ABM)
- Ambulancier-ère (AMB)
- Technique opératoire (TO)
- Hygiène dentaire (HD)
- Thérapie d'animation (TA)

##### Plans d'étude cadre des filières de formation postdiplômes des écoles supérieures – PEC EPD ES

- Soins intensifs
- Anesthésie
- Soins d'urgence
- EPD pour technicien-ne en analyse biomédicale
- Expert-e prévention de l'infection et hygiène hospitalière.

##### Examens professionnels fédéraux

- Technicien ambulancier
- Codeur médical

Les informations sur l'état des divers projets sont disponibles sur le site Web de l'OdASanté [www.odasanté.ch](http://www.odasanté.ch) à la rubrique „Actualités“ / „Projets de l'OdAsanté: Vue d'ensemble“.